

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 AVRIL 2013

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 25 avril, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : LANGERON Danielle, MEUNIER Eric, COLIN Franck (Pouvoir à GEROLT Didier), BERNARD Michel, COLIN Christelle. Absent : GARNIER Gérard. Secrétaire de séance : FERRAND Christophe) a pris les décisions suivantes :

URBANISME – PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : "REDEBAT" SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

- a décidé, à l'unanimité, de retirer la précédente délibération en date du 28.06.2012.
- a approuvé à l'unanimité les objectifs « affinés » prévalant à l'élaboration du futur PLU.
- a pris acte de la tenue du débat s'étant déroulé sur les orientations générales du PADD.

MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON MEDICALE : TABLEAU DE SYNTHESE DES AVENANTS EN PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE ET TRAVAUX COMPLEMENTAIRES SUITE A REUNION AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE DU 18.04.2013.

- a annulé et remplacé sa délibération n°2012-053 en date du 24.05.2012 relative au marché de travaux de construction de la maison médicale suite à une erreur matérielle.
- a validé par 9 voix pour et 3 abstentions l'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise SAONE SEILLE CHARPENTE – 71290 CUISERY d'un montant de 2439.64 € HT soit 2917.81 € TTC.
- a validé par 9 voix pour et 3 abstentions l'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise CAPELLI – 71270 PIERRE DE BRESSE d'un montant de 9500.00 € HT soit 11362.00 € TTC.

EMPRUNT – M.A.P.A. : RESULTAT DE LA CONSULTATION

- a décidé de surseoir à statuer jusqu'au mois prochain dans l'attente de meilleurs taux.

BUDGET COMMUNAL : DECISIONS MODIFICATIVES

- a approuvé à l'unanimité les décisions modificatives suivantes

	<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	C/023 (042)	+ 8730 €	C/74121	+ 8730 €
			C/74127	+ 4787 €
TOTAL		8730 €		8730 €

	<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
SECTION D'INVESTISSEMENT	C/2313 Op.42	+ 8730 €	C/021-00 (040)	+ 8730 €

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2013 AUX ASSOCIATIONS ET DIVERS

- a décidé à l'unanimité d'allouer aux sociétés locales et divers organismes les subventions pour l'année 2013.

FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET 2013 : ETUDE DE DEVIS

- a décidé à l'unanimité de retenir pour le feu d'artifice du 13 juillet 2013, le devis de la SARL BARON – 01340 FOISSIAT pour un montant de 2 173.91 € HT.
- autorise Mr le Maire à passer la commande.

SERVICE DE SECURITE – FETE DE LA BIERNAT DU 13.07.2013 : DEVIS DE L'ENTREPRISE 2 R SECURITE

- M. Marc VYNCKIER, Président du Comité de Jumelage, est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.
- a décidé par 11 voix pour de retenir pour la prestation de surveillance lors de la fête de la Biernat le devis de l'entreprise 2R Sécurité – 01330 VILLARS LES DOMBES pour un montant de 422.10 € HT.
- autorise Mr le Maire à passer la commande.

PROJET TOURISTIQUE ROMENAY – PHASE 2 (REHABILITATION BASCULE + CREATION FRESQUE MURALE + ACCESSIBILITE ET MISE AUX NORMES SANITAIRES PUBLICS) : ETUDE DE DEVIS POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE

- a décidé à l'unanimité de retenir l'offre de la Société d'Architecture ATELIER 71 – 71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX pour les 2 opérations concernées, à savoir :
 - Opération n°1 : réhabilitation de l'ancienne bascule et création d'un point information touristique
 - Opération n°3 : mise en accessibilité et mise aux normes du bloc sanitaire de la place du monument aux morts
- autorise M. le Maire à valider les devis et passer la commande.

DEPANNAGE ECLAIRAGE PUBLIC MONUMENT AUX MORTS SUITE A SINISTRE : MONTANT DE LA CONTRIBUTION COMMUNALE

- a validé à l'unanimité le devis estimatif établi par le SYDESL relatif aux travaux de dépannage sur l'éclairage public tricolore du monument aux morts.
- a décidé à l'unanimité de prendre en charge la part incombant à la commune et s'élevant à la somme 3500 € TTC.

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE S. & L. : MODIFICATION DE LA CONVENTION-CADRE SIGNÉE EN FEVRIER 2011 (NOUVELLES COMPETENCES OBLIGATOIRES ET MISSIONS FACULTATIVES DU CDG)

- a décidé à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à signer la nouvelle convention-cadre « Missions facultatives » du CDG 71 (suite aux modifications apportées au champ d'intervention des missions du Centre de Gestion).

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ATESAT (ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ETAT AUX COMMUNES ET A LEURS GROUPEMENTS AU TITRE DE LA SOLIDARITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE) A COMPTEUR DU 01.01.2013.

- a décidé, à l'unanimité, de demander à continuer à bénéficier de l'ATESAT
- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention correspondante.

REMBOURSEMENT GROUPAMA : REMPLACEMENT VITRE ENDOMMAGEE A LA SALLE DES FETES

- a accepté à l'unanimité le remboursement de Groupama Rhône Alpes Auvergne d'un montant de 179.40 €

PROJET DE CONSTRUCTION DU FUTUR EHPAD : PRESENTATION DE L'OFFRE DU CANDIDAT RETENU POUR LA MAITRISE D'OEUVRE

- a pris connaissance de l'offre du candidat retenu pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de construction du futur EHPAD.

AVIS SUR LES DEMANDES D'URBANISME

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de permis d'aménager déposée par la Commune de Romenay pour la création d'un lotissement de 7 lots au lieudit « Grand Beaumartin ».
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par Mme CLERC Lucette pour sa propriété située au lieudit « La Brosse » (Pose piscine semi-enterrée).
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par Mr FAVRE André pour sa propriété située au lieudit « La Chagne » (Division d'un terrain 50167 m²).
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par Mme PLET Françoise pour sa propriété située au lieudit « Corcelles » (Création de 2 ouvertures à l'ouest + pose de 3 velux en toiture).

A PRIS CONNAISSANCE :

- du courrier de la DDT relatif à la programmation des logements sociaux 2013 : opération SEMCODA 12 logements.
- du courrier de M. Fabien SUDRY – Nouveau Préfet de Saône-et-Loire – suite à sa prise de fonctions.
- des nouvelles dispositions de la DDT concernant l'instruction des demandes d'urbanisme
- du courrier de la Direction Territoriale de La Poste suite à la rencontre en mairie le 16.04.2013 entre M. le Maire et M. MASSOT Denis, Directeur Territorial.

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

